

mois. Il faut dire que le montant supplémentaire de \$5 ajouté à l'allocation supplémentaire de \$10 ne sera versé qu'à compter du 1^{er} juin.

J'ai appris (et je n'ai aucune raison d'en douter) qu'on trouve, en Alberta, nombre de personnes qui, alors même qu'elles ne sont pas citoyens canadiens et encore moins ex-militaires, vont toucher une pension de vieillesse de \$110 par mois et par couple. Il se peut que certaines de ces personnes aient lutté contre nous pendant la première Grande Guerre, mais cela ne les empêchera pas de toucher la pension que je viens d'indiquer, si elles sont au Canada depuis au moins vingt ans et si elles répondent aux exigences de l'évaluation des ressources. Je ne prétends pas, loin de là, qu'une assistance trop forte est offerte à ces gens dans le besoin, mais un tel état de choses met en lumière le besoin urgent de reviser la loi sur les allocations aux anciens combattants.

D'autre part, les titulaires d'allocations aux anciens combattants qui ont également droit à la pension de vieillesse,—j'ai déjà reçu une lettre d'une personne qui se trouve dans ce cas,—ne peuvent pas toucher plus de \$100 par mois en vertu du plafond de \$1,200 par année qu'on a fixé quant au revenu permis. Cela n'est certes pas juste à l'endroit de nos ex-militaires âgés, qui, soit dit en passant, ne pouvaient être admissibles aux allocations aux anciens combattants à moins d'avoir servi dans un théâtre réel de guerre. Il convient de signaler l'existence d'une caisse d'assistance sur laquelle on peut verser jusqu'à \$15 par mois aux titulaires d'allocations aux anciens combattants lorsqu'ils sont dans la dernière misère. Je tenais à faire part au ministre des Affaires des anciens combattant (M. Lapointe) de la situation qui se manifeste en Alberta et à lui demander de l'examiner de près, afin que les ex-militaires qui, dans cette province touchent les allocations aux anciens combattants ne soient pas moins bien traités que d'autres.

Je conviens évidemment que le gouvernement fédéral ne peut sans cesse changer de ligne de conduite, par suite des mesures auxquelles recourent à l'occasion les assemblées législatives des provinces; mais il n'en reste pas moins que la situation que j'ai signalée au sujet de ceux qui touchent des allocations aux anciens combattants ne devrait pas se perpétuer. Étant donné la rigoureuse application de l'évaluation des ressources, je ne craindrais pas que les allocations aux anciens combattants soient versées à des personnes qui n'en ont pas besoin ou qui n'en méritent pas; je m'inquiète fort, cependant, de savoir si on traite comme il faut ceux qui sont dans le besoin. Je suis convaincu que tel est aussi

l'avis du Gouvernement. Je me bornerai à répéter ce que j'ai dit en cette enceinte le 26 novembre dernier: selon moi, le taux de base et le revenu admissible sont trop bas dans le moment, en ce qui a trait aux allocations aux anciens combattants.

Cela étant dit, l'équité m'oblige à formuler certaines autres considérations. Tout d'abord, j'ai pleinement confiance au ministre actuel des Affaires des anciens combattants, tout comme j'avais confiance en ses prédécesseurs. Ils ont accompli une tâche remarquable en faveur des ex-militaires du Canada. On admet de façon générale, je pense bien, que le Gouvernement de notre pays a accordé aux ex-militaires un traitement que n'a d'égal en aucun autre pays du monde. La charte des anciens combattants, comme nous l'appelons, loin d'être dépassée, n'a été égalée nulle part ailleurs. On pourrait presque dire qu'on s'est occupé de mille façons de nos anciens combattants. C'était simplement ce qui s'imposait. Ils n'ont pas trop reçu, car aucune aide ne pourrait payer ce qu'ils ont sacrifié à leur pays, ni les indemniser. Leurs actions ont apporté à notre cher pays la victoire, la liberté, l'unité et la force, sans parler de la gloire.

Mais le Gouvernement n'a pas oublié les anciens combattants. Le journal de samedi nous indique que le Gouvernement dépense 127 millions de dollars par an rien que pour les pensions d'invalidité. De plus, il affecte, chaque année, quelque 26 millions aux allocations des anciens combattants. L'article de journal a signalé qu'on dépensait \$242 par minute au titre des pensions d'invalidité; c'est-à-dire qu'en y ajoutant les allocations aux anciens combattants, on dépense environ \$290 par minute pour ces pensions et allocations. Mais il ne s'agit là que de deux aspects des lois concernant les anciens combattants. En réalité, ce sont des centaines de millions de dollars qu'on a affectées, et qu'on affecte encore sous beaucoup d'autres formes, à la réadaptation des anciens militaires.

Je comprends que le Gouvernement estime qu'il faut limiter cette action d'une façon quelconque. Il lui incombe de veiller à l'administration du pays, sous tous ses aspects, de façon à tenir le meilleur compte des intérêts du Canada dans son ensemble. Mais, j'estime que le Gouvernement est un peu trop rigoureux lorsqu'il s'agit des allocations aux anciens combattants. Je tâcherai donc de le persuader, comme j'essaie de le faire maintenant, de soumettre la question à un nouvel examen.

Comme je l'ai dit, j'ai confiance dans le ministre des Affaires des anciens combattants et dans le Gouvernement. Une simple étude de la charte des anciens combattants suffit amplement à motiver cette confiance.